

Les pêches et les autorités gouvernementales au Canada

Selon la constitution canadienne, le gouvernement fédéral a l'autorité exclusive de réglementer la pêche dans la zone littorale et les eaux intérieures. Cependant, au fil des années, certaines de ses responsabilités ont été confiées aux gouvernements provinciaux.

À l'heure actuelle, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a le pouvoir de réglementer l'industrie de la pêche dans les quatre provinces de la côte est, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. En Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, le gouvernement fédéral a confié la gestion des pêches au gouvernement provincial.

Au Québec, la gestion de l'ensemble de la pêche en eau douce et de certains secteurs de la pêche en mer a également été confiée à la province. En Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral réglemente les pêches en mer ainsi que la pêche des anadromes (c'est-à-dire des poissons qui, comme le saumon, fréquentent les eaux douces ou salées selon l'étape de leur évolution à laquelle ils se trouvent), tandis que le gouvernement provincial assume la gestion de la pêche en eau douce. Enfin, c'est au ministère des Pêches et des Océans qu'il incombe, dans tout le Canada, de procéder à l'inspection de tous les produits de la pêche vendus à l'extérieur de la province dont ils proviennent.

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable en ce qui concerne :

La gestion des pêches — Celle-ci comprend la surveillance et la gestion des stocks existant à l'intérieur de la zone des 200 milles au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi que les recherches connexes et les évaluations préalables à toute décision concernant le partage de l'accès aux stocks entre les flottilles de pêche canadiennes et étrangères.

Les recherches sur les pêches — Le ministère des Pêches et des Océans possède neuf centres de recherche sur les pêches et les eaux dans l'ensemble du Canada. Les études entreprises dans ces centres portent sur la biologie, l'écologie, la dynamique des populations halieutiques, la répartition et la migration des poissons, les mammifères marins, les crustacés, ainsi que les prévisions concernant l'abondance des stocks. Le ministère des Pêches et des Océans possède également plusieurs entreprises de pêche et des navires de recherche océanographique.